

Référentiel de formation en santé/ sécurité au travail

des membres du Conseil Economique et Social (CSE) et

des membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

Dans le but d'améliorer le dispositif de formation initiale dispensé aux membres de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au Travail, la DREETS des Hauts de France et la CARSAT Nord Picardie ont pour objectif commun de proposer aux organismes de formation, un cadre leur permettant de construire et de développer leur offre de formation.

Cette démarche initiée dans le cadre du PRST3 pour mettre l'accent sur la prévention primaire, le dialogue social et viser notamment à une montée en compétences des représentants du personnel sur les questions en Santé et Sécurité au Travail, se poursuit avec le PRST4 toujours sous l'angle de la prévention primaire.

Ce cadre constitue un cahier des charges, qui fait partie intégrante du processus d'agrément des organismes. Ce travail s'inspire des travaux établis dans d'autres régions et a été réalisé en partenariat avec l'IREO et l'INRS. Il a été soumis à l'avis du COREOCT.

Le référentiel de compétences fournit une vision étendue des connaissances et aptitudes requises, sans définir le niveau de maîtrise à atteindre par chaque stagiaire pour chaque compétence. L'organisme devra établir des priorités et adapter son contenu sur la base d'une analyse des besoins spécifiques de son public.

L'objectif de cet apport de compétences est de permettre aux membres de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail d'être capables d'identifier les risques liés aux situations de travail, d'analyser ces risques et d'être en mesure de proposer des pistes d'actions en vue d'améliorer les conditions de travail et le bien-être au travail.

La formation dispensée devra s'accompagner de la fourniture, par l'organisme de formation, d'une « boîte à outils » à l'usage des participants, dont l'objectif est de donner aux membres de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail toutes les informations et les supports méthodologiques dont ils peuvent avoir besoin, dans le contexte spécifique dans lequel ils exercent leur mission. A titre d'exemple, on peut citer :

- des ressources documentaires : brochures, ouvrages, sites Internet, références réglementaires...
- des listes de personnes ressources : préventeurs, organismes techniques, experts...
- des outils méthodologiques : guides d'analyse des risques...

A l'issue de la formation, l'organisme de formation doit aussi délivrer au stagiaire, une attestation d'assiduité que le stagiaire remet à son employeur, à son retour dans l'entreprise. Cette attestation n'est pas exclusive de l'évaluation des compétences acquises lors de la formation.

Rappel des missions des membres de l'instance représentative du personnel en Santé et Sécurité au Travail

Cette description traduit l'ensemble des missions et des prérogatives des membres de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail, telles qu'elles sont énoncées dans les différents textes réglementaires de référence. Il s'agit donc d'une description des activités « prescrites ».

L'analyse de la réglementation a conduit à distinguer cinq grands types de fonctions qui incombent aux membres de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail, à partir desquels la démarche d'analyse des besoins de formation pourra se déployer :

1. Contribution à la démarche globale de prévention des risques, qui comprend :

A. Une phase d'analyse de situations et postes de travail : évaluation des risques professionnels, analyse des conditions de travail, analyse des accidents, des incidents et des maladies professionnelles. Il s'agit d'être capable de détecter les situations de travail qui peuvent générer des conséquences pour la santé et la sécurité ;

B. Une phase de prévention en participant à l'élaboration de projets :

- étude des plans de prévention, du document unique... ;
- propositions d'amélioration des conditions de travail et d'actions de prévention des risques y compris des risques émergents (pénibilité, RPS, risques à effets différés...);
- participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des plans d'actions de l'entreprise ;
- maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle notamment pour les travailleurs handicapés, les victimes d'accident du travail, les personnes atteintes de maladie chronique évolutive
- contribution à l'amélioration de l'accès des femmes à tous les emplois et contribution à la résorption des problèmes liés à la maternité
- propositions d'actions pour prévenir le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

2. Promotion de la prévention des risques professionnels

- A. Information des salariés ;
- B. Participation à l'élaboration du cadre de la formation des salariés à la sécurité ;
- C. Communication interne sur le rôle et les actions de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au Travail.

3. Connaissance de l'application de la réglementation

- A. Connaissance des prescriptions législatives et réglementaires, en matière de santé et de sécurité des travailleurs et des principes généraux de prévention ;
- B. Exercice du droit d'alerte ;
- C. Action judiciaire.

4. Exercice du droit à l'information et à la consultation de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail, qui:

- A. Est informée par le chef d'établissement sur l'ensemble des questions relevant de sa compétence ;
- B. Recueille des informations nécessaires à l'exercice de ses missions ;
- C. Est consultée et exprime un avis motivé sur tout projet d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité, de travail ainsi que sur les documents lorsque les textes le prévoient (règlement intérieur, rapport annuel sur la prévention des risques, le programme annuel de prévention.

5. Mobilisation des ressources externes

Pour l'exercice de ses fonctions, l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail peut faire appel à des ressources externes (services de santé au travail, service de prévention de la sécurité sociale, inspection du travail...) et avoir recours à un expert agréé dans certains cas.

Référentiel de formation

Ce référentiel rassemble des compétences de base en santé et sécurité au travail pour tout membre de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail.

Il est organisé en trois blocs.

1/ Le bloc « **Repérer les enjeux de la santé-sécurité au travail** » permet de comprendre en quoi les membres de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail sont concernés par ces thématiques. Il introduit les connaissances de base et guide le membre de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au Travail vers les principaux textes et bonnes pratiques de prévention à connaître. Il permet aussi d'identifier les principaux acteurs internes et externes à l'organisation.

2/ Le bloc « **Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la gestion de ses missions de membre de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail** » est plus orienté vers les savoir-faire. Il permet d'aborder l'identification des dangers, l'évaluation des risques professionnels et la construction d'actions de prévention des risques.

3/ Le bloc « **Exercer sa mission de membre de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail** » amène le membre de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail à se projeter dans l'exercice de ses missions et prérogatives telles que rappelées au paragraphe précédent.

APTITUDES	COMPETENCES	ACQUIS DE L'APPRENTISSAGE	SAVOIRS ASSOCIES
<p style="text-align: center;">1.</p> <p style="text-align: center;">Repérer les enjeux en santé et sécurité au travail</p>	<p>Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise</p>	<p>Connaître la définition des accidents du travail et des maladies professionnelles</p> <p>Connaître et analyser les statistiques AT/MP et maladie par secteur d'activité</p> <p>Comparer les indicateurs de santé au travail d'une entreprise donnée par rapport à son secteur d'activité</p> <p>Connaître les indicateurs financiers liés à la santé au travail : tarification, réparation, coûts directs et indirects</p> <p>Identifier les différentes sources formelles et informelles et les informations disponibles en entreprise (Document Unique, bilan social, compte employeur, comptes rendus CSE, ...), BDES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des accidents du travail et maladies professionnelles • Gestion assurantielle du risque : tarification et réparation • Coûts directs et indirects • Statistiques générales des accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles • Observation de la santé, sources d'information et liens avec le travail
	<p>Se référer au cadre réglementaire et normatif qui s'applique à l'entreprise</p>	<p>Repérer la hiérarchie des sources du droit et des textes normatifs</p> <p>Connaître les droits et les obligations de l'employeur et du salarié en matière de santé, sécurité et conditions de travail</p> <p>Comprendre les mécanismes de mise en cause de la responsabilité civile et pénale dans le contexte d'une activité professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Directives, réglementation et jurisprudence • Recommandations • Textes normatifs (ISO, EN, OHSAS ...) • Principes généraux de prévention et autres principes (précaution...) • Responsabilités civiles et pénales • Délégation de pouvoir
	<p>Communiquer avec les acteurs de prévention internes et externes</p>	<p>Identifier les principaux acteurs en S&ST internes et externes à l'entreprise ainsi que leurs missions</p> <p>Identifier les acteurs du maintien dans l'emploi</p> <p>Adopter une approche pluridisciplinaire des situations de travail en lien avec ces acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rôles et missions des principaux acteurs en santé et sécurité au travail (Salarié Désigné Compétent, Service Santé au Travail, agent de prévention de la Carsat, Inspecteur du Travail...) • Travailler en pluridisciplinarité
	<p>Identifier la Santé Sécurité au Travail comme un levier de performance de l'entreprise</p>	<p>Comprendre l'ensemble des enjeux de la prévention des risques professionnels</p>	

APTITUDES	COMPETENCES	ACQUIS DE L'APPRENTISSAGE	SAVOIRS ASSOCIES
<p style="text-align: center;">2. Intégrer la S&ST dans l'exercice de ses missions</p>	<p style="text-align: center;">Identifier les dangers et les situations de travail dangereuses existantes et potentielles</p>	<p>Décrire les composantes d'une situation de travail</p> <p>Distinguer les principales situations dangereuses d'un secteur d'activité (en termes de dangers, risques et dommages)</p> <p>Distinguer leurs conséquences sur la santé physique et mentale</p> <p>Analyser pour déterminer les éléments d'une situation dangereuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des différents dangers et sources de dangers et dommages pour la santé • Prise en compte du facteur humain (écarts entre travail prescrit et réel) • Connaissance des événements (AT, MP, presque accidents, signaux faibles, alertes ...)
	<p style="text-align: center;">Evaluer les risques d'accident et d'atteinte à la santé</p>	<p>Évaluer ces risques en tenant compte des aspects techniques, humains et organisationnels liés aux conditions d'exposition aux dangers</p> <p>Évaluer les conséquences des situations dangereuses sur la santé physique et mentale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes et critères d'évaluation (fréquence, gravité, exposition...) • Analyse des expositions • Analyse des accidents, incidents et maladies professionnelles (notion de multi causalité – exemple arbre des causes) • Connaissance des principaux risques et facteurs de risque, cartographie des risques
	<p style="text-align: center;">Supprimer et réduire les risques</p>	<p>Comprendre la hiérarchie des principes généraux de prévention</p> <p>Appliquer ces principes généraux à une situation dangereuse ou accidentelle</p> <p>Elaborer et suivre un plan d'actions visant à supprimer ou réduire les risques,</p> <p>Orienter l'entreprise vers les acteurs du maintien dans l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux de prévention • Choix et évaluation a priori des actions de maîtrise des risques (prévention, protection, transfert) y compris dès la conception • Suivi des plans d'actions • Evaluation à posteriori des actions

APTITUDES	COMPETENCES	ACQUIS DE L'APPRENTISSAGE	SAVOIRS ASSOCIES
<p style="text-align: center;">3. Exercer sa mission de membre</p>	<p style="text-align: center;">Connaître les pouvoirs et prérogatives de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail et de ses membres</p>	<p>Connaître l'ensemble des droits et prérogatives réglementaires de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au travail</p> <p>Connaître et distinguer clairement les niveaux de responsabilité des membres de l'instance en matière de prévention</p> <p>Connaître le champ d'intervention de l'instance et la notion de danger grave et imminent</p>	<p>Fonctionnement, délégation horaire, liberté de circulation</p> <p>Champ d'application, composition, modalités de constitution ;</p> <p>Formation (droit à la formation, modalités) ;</p> <p>Délit d'entrave, protection contre le licenciement</p> <p>Responsabilité de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au Travail</p>
	<p style="text-align: center;">Etre capable d'adopter un positionnement adéquat</p>	<p>Comprendre le fonctionnement de l'entreprise</p> <p>Etre acteur des changements de pratiques sociales dans l'entreprise dans une perspective d'amélioration des conditions de vie au travail</p> <p>Comprendre le positionnement du membre de l'instance représentative du personnel en santé et sécurité au Travail par rapport à la Direction, aux organisations syndicales</p> <p>Savoir se positionner en tant que représentant de l'ensemble des salariés</p>	<p>Savoir représenter l'ensemble du personnel dans le domaine de la santé et de la sécurité ;</p> <p>Savoir identifier des antagonismes entre intérêts individuels et intérêts collectifs.</p>